



SIXIÈME RÉUNION DES PARTIES À L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE: 9-14 NOVEMBRE 2015

La sixième Réunion des Parties (RdP6) à l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) s'est tenue du 9 au 14 novembre 2015 à Bonn, en Allemagne. La réunion a marqué le 20^e anniversaire de l'AEWA et avait pour thème « Concrétiser la conservation au niveau de la voie de migration ».

Environ 250 représentants des gouvernements et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des scientifiques ont discuté, entre autres: de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'AEWA 2009-2017 et du Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique 2012-2017; de la mise en œuvre et révision des Tâches internationales de mise en œuvre de l'AEWA 2012-2015; et des questions financières et administratives, y compris un budget pour 2016-2018. Ils ont également examiné les synergies au sein de la famille de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS); les Plans d'action et de gestion internationaux par espèce et multiespèces; les lignes directrices de conservation; les questions touchant l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la région de l'AEWA; et les amendements aux annexes de l'Accord. Les délégués ont assisté à deux remises de prix au cours de la réunion, soit les éditions 2015 du Prix pour la conservation des oiseaux d'eau et du Prix pour la défense des espèces migratrices, ainsi qu'à une Cérémonie marquant le 20^e anniversaire. Deux excursions ont été offertes aux délégués, un tour de la vieille ville de Bonn et une visite de deux réserves naturelles dans la région du Bas-Rhin.

La RdP6, qui a adopté 22 résolutions, s'est déroulée en plénière et dans deux groupes de travail: l'un sur les questions financières et administratives, et l'autre sur les questions scientifiques et techniques. Ce dernier a achevé ses travaux dans le délai imparti, tandis que le premier a terminé ses délibérations tard dans la nuit de son dernier jour. Au cours de la dernière séance plénière, cependant, tout s'est mis en place, et toutes les résolutions ont été adoptées rapidement, laissant les délégués

DANS CE NUMÉRO

Bref historique de l'AEWA.....	2
Compte-rendu de la RdP6 à l'AEWA	3
Déclarations d'ouverture.....	3
Prix de l'AEWA pour la conservation des oiseaux d'eau.....	3
Rapports	3
Équipe commune CMS/AEWA chargée de la gestion de l'information, de la communication et de la sensibilisation	3
Évolutions d'autres conventions d'importance pour l'AEWA.....	4
Mise en œuvre du plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique 2012-2017	4
Mise en œuvre du plan stratégique de l'AEWA 2009-2017	4
Rapports nationaux.....	5
Études internationales.....	5
Procédure d'évaluation de la mise en œuvre	6
Tâches internationales de mise en œuvre de l'AEWA	6
Questions financières et administratives	6
Stratégie de communication	7
Amendements aux annexes de l'AEWA.....	8
Nouvelle traduction arabe du texte de l'Accord.....	8
Surveillance des oiseaux d'eau.....	8
Plans d'action et de gestion internationaux par espèce et multi-espèces.....	9
Lignes directrices de conservation, conseils et définitions	10
Questions touchant l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs	10
Dispositions institutionnelles	13
Sessions spéciales.....	14
Questions diverses	14
Plénière de clôture	14
Brève analyse de la RdO6 de l'AEWA	14
Réunions à venir	16
Glossaire	17

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Nienke Beintema, Kate Harris et Dina Hestad. Edition numérique: Angeles Estrada. Version française: Sandra Gagnon, Ph.D. - Correctrice: Alexandra Lefevre. Les éditrices sont Leila Mead et Pamela Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IISD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: l'Union européenne, le Gouvernement suisse (Office fédéral de l'environnement (OFEV) et Direction du développement et de la coopération (DDC)), et le Royaume d'Arabie saoudite. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2015, par: le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature, du bâtiment et de la sécurité nucléaire (BMUB), le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'Institut des stratégies environnementales mondiales - IGES), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et le Centre de Recherche pour le développement international (CRDI). Un financement spécifique pour la couverture de cette réunion a été fourni par le Secrétaire de l'AEWA/CMS. Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par le gouvernement de la France, la Wallonie, le Québec et l'Organisation internationale de la francophonie/Institut de la francophonie pour le développement durable (OIF/IFDD). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IISD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IISD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA.



<http://enb.iisd.mobi/>

dans la bonne humeur et satisfaits des réalisations de la réunion, dont: l'adoption d'un budget qui permettra au Secrétariat de maintenir son niveau de dotation en personnel et d'activités; l'extension et la révision du Plan stratégique de l'AEWA et du Plan d'action pour l'Afrique; un accord pour poursuivre et affiner les synergies au sein de la famille CMS; et un aperçu concret de la contribution potentielle de l'AEWA au développement durable.

BREF HISTORIQUE DE L'AEWA

Les espèces migratrices sont particulièrement vulnérables à un vaste éventail de menaces, incluant la perte des habitats dans les zones de reproduction, la chasse excessive le long des voies de migration et la dégradation des sites d'alimentation. Au début des années 60, des organisations internationales de conservation ont commencé à attirer l'attention sur ces problèmes et ont appelé à l'adoption d'une convention sur les espèces migratrices.

En réponse, la CMS a été adoptée en 1979 et est entrée en vigueur en 1983. La CMS, également connue sous le nom de Convention de Bonn, reconnaît que les États sont responsables de la protection des espèces migratrices sauvages qui vivent à l'intérieur des limites de leur juridiction nationale ou qui franchissent ces limites; a pour but de conserver les espèces migratrices terrestres, aquatiques et aviaires à travers leurs aires de répartition; et compte actuellement 121 Parties.

La Convention a été conçue pour permettre l'élargissement et la révision des engagements, et pour fournir un cadre à travers lequel les Parties peuvent prendre des décisions pour la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats. L'un des mécanismes mis en place par la CMS est le développement d'accords régionaux spécialisés pour la conservation et la gestion d'espèces migratrices dont l'état de conservation n'est pas favorable, ou qui pourraient bénéficier de manière significative de la coopération internationale. Jusqu'à ce jour, sept accords et 19 Mémoires d'entente (MdE) ont été conclus à cet égard. Le plus important de ces accords est l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie, également connu sous le nom d'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (AEWA).

Lors de la première Conférence des Parties (CdP1) à la CSM, tenue à Bonn, en Allemagne, en 1985, les délégués ont décidé de préparer un Accord pour l'Anatidae du Paléarctique occidental. C'est ainsi qu'en 1988, le Gouvernement des Pays-Bas a entamé l'élaboration d'un projet d'Accord sur les oiseaux d'eau du Paléarctique occidental dans le cadre de son programme de conservation de la Voie de migration du Paléarctique occidental. Au cours du processus de rédaction et de consultation, le nom de l'Accord a été modifié et est devenu l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie, mettant ainsi l'accent sur l'importance de l'Afrique pour les oiseaux migrateurs.

La première réunion consultative des États de l'aire de répartition de l'AEWA a eu lieu à Nairobi, au Kenya, en 1994. La dernière réunion de négociation s'est tenue en 1995 à La Haye, aux Pays-Bas. Cette réunion a adopté l'Accord par consensus et a accepté l'offre du gouvernement néerlandais de fournir un Secrétariat provisoire. Ouvert à la signature en 1996, l'Accord est entré en vigueur le 1^{er} novembre 1999. Seulement quelques jours plus tard, la première RdP a eu lieu à Cape Town, en Afrique du Sud. Cette réunion a, entre autres réalisations, créé un Comité technique (TC) et adopté les Lignes

directrices de conservation. En 2000, un Secrétariat permanent a été mis en place, administré par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et hébergé par le Secrétariat de la CMS à Bonn. L'AEWA compte actuellement 75 Parties contractantes. La Mauritanie est le pays dont l'adhésion à l'Accord est la plus récente, à savoir le 1^{er} mai 2015.

L'AEWA assure la coordination et la concertation concernant les mesures à prendre par les États de l'aire de répartition dans l'ensemble du système de migration des oiseaux d'eau auxquels il s'applique. L'Accord comprend trois annexes. L'Annexe I décrit la zone géographique de l'Accord, qui couvre des pays d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique, et certaines parties de l'Asie et du Canada. L'Annexe II dresse une liste des espèces d'oiseaux d'eau auxquelles s'applique l'Accord. Cette liste comprend 255 espèces d'oiseaux qui dépendent écologiquement des zones humides pour au moins une partie de leur cycle annuel, notamment de nombreuses espèces d'oiseaux plongeurs, des grèbes, des pélicans, des cormorans, des hérons, des cigognes, des rails, des ibis, des spatules, des flamants roses, des canards, des cygnes, des oies, des grues, des échassiers, des mouettes, des sternes et les pingouins d'Afrique du Sud. L'Annexe III contient un Plan d'action global qui décrit les actions à entreprendre dans les domaines suivants: la conservation des espèces et de l'habitat; la gestion des activités humaines; la recherche et la surveillance; l'éducation et l'information; et la mise en œuvre. Le Plan d'action contient également un tableau présentant l'état de conservation des populations d'oiseaux d'eau migrateurs.

RdP2 de l'AEWA: Cette réunion s'est tenue du 25 au 27 septembre 2002 à Bonn, en Allemagne. La RdP2 a établi un Comité permanent (SC) et a ajouté 65 espèces à l'Annexe II de l'Accord. Elle a en outre adopté des résolutions portant sur: l'élimination progressive de la grenaille de plomb utilisée pour la chasse dans les zones humides; un projet de lignes directrices de conservation relatives aux législations nationales et aux oiseaux d'eau non indigènes introduits; les Priorités internationales de mise en œuvre 2003-2007; les Plans d'action internationaux par espèce; et le budget pour 2003-2005.

RdP3 de l'AEWA: Cette réunion a eu lieu du 23 au 27 octobre 2005, à Dakar, au Sénégal. Les délégués y ont adopté des résolutions portant sur, entre autres: la grippe aviaire; les changements climatiques et les oiseaux d'eau migrateurs; les directives pour les critères utilisés dans le Tableau 1 du Plan d'action; la présentation des rapports en ligne; le partenariat international pour le soutien aux évaluations des populations d'oiseaux d'eau; les amendements aux annexes de l'Accord; un Plan stratégique; une Stratégie de communication; les Priorités internationales de mise en œuvre 2006-2008; les Plans d'action internationaux par espèce; et le budget pour la période 2006-2008.

RdP4 de l'AEWA: Cette réunion s'est tenue du 15 au 19 septembre 2008, à Antananarivo, à Madagascar. Elle a adopté 20 résolutions, y compris: un budget permettant au Secrétariat de maintenir son niveau de dotation en personnel et d'activités, avec des coûts additionnels pour l'interprétation et les frais de déplacement pour les réunions financées par des fonds provenant des contributions minimales annuelles augmentées; et une résolution relative à l'établissement de l'Initiative africaine pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique, partiellement financée par le budget principal.

RdP 5 de l'AEWA: Cette réunion a eu lieu du 14 au 18 mai 2012, à La Rochelle, en France. Les délégués ont adopté 27 résolutions. Parmi les principales réalisations de la réunion, figure l'adoption d'un budget permettant au Secrétariat de maintenir son niveau de dotation en personnel et d'activités. En outre, l'Initiative africaine a bénéficié d'une l'allocation d'assistance technique supplémentaire grâce à un poste de coordinateur technique basé en France, et financé par la France, travaillant directement avec les coordinateurs infrarégionaux africains. Les délégués ont également adopté, entre autres: plusieurs nouveaux Plans d'action internationaux par espèce et Plans de gestion des espèces; des amendements au Plan d'action de l'Accord; et des résolutions sur les lignes directrices relatives à la conservation et les questions touchant l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la région de l'AEWA.

COMPTE-RENDU DE LA RDP6 À L'AEWA

Lundi, François Lamarque (France), ancien Président de la RdP à l'AEWA, a ouvert la réunion.

Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE a, via vidéo, relié l'AEWA aux Objectifs de développement durable (ODD), en notant que la conservation de la biodiversité est une condition préalable au développement durable.

Jacques Trouvilliez, Secrétaire exécutif de l'AEWA, a déclaré que l'AEWA a de quoi être fier, mais que « le chemin est encore long ». Il a noté que, sans de solides connaissances scientifiques, des politiques publiques et l'engagement de tous, « les zones humides s'assècheront peu à peu, et le ciel ne sera plus peuplé du chant des oiseaux migrateurs ».

QUESTIONS D'ORGANISATION: Les délégués ont ensuite adopté le Règlement intérieur (AEWA/MOP 6.2). Ils ont élu Fernando Spina (Italie) en tant que Président de la RdP6 et James Lutalo (Ouganda) en tant que Vice-Président, et ont adopté l'Ordre du jour provisoire et le Programme provisoire de la réunion (AEWA/MOP 6.3 Rev.2 et AEWA/MOP 6.4 Rev.2).

Les délégués ont élu le Ghana, la Libye, le Luxembourg et les Pays-Bas pour siéger à la Commission de vérification des pouvoirs et admis de nombreux observateurs à la RdP6. Ils ont également élu Chandanee Jhowry (Maurice) à la présidence du Groupe de travail sur les questions financières et administratives et David Stroud (Royaume-Uni) en tant que Président du Groupe de travail sur les questions scientifiques et techniques. Les délégués ont décidé, après de longues discussions, de fermer le Groupe de travail sur les questions financières et administratives aux observateurs, mais d'inviter le PNUE et le Secrétariat de l'AEWA à y contribuer si nécessaire.

Au cours de la plénière mercredi, Mamadou Kane, au nom du Directeur exécutif du PNUE Steiner, a lu une déclaration exprimant sa préoccupation concernant l'exclusion potentielle du PNUE de tout aspect touchant aux discussions du Groupe de travail sur les questions financières et administratives (AEWA/MOP Inf. 6.15).

DÉCLARATIONS D'OUVERTURE

Au cours des déclarations d'ouverture, l'UE et ses États membres ont appelé, entre autres, à des progrès pour faciliter davantage les synergies entre les instruments de la CMS et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME) relatifs à la biodiversité.

Un certain nombre de Parties ont également présenté des déclarations par écrit.

PRIX DE L'AEWA POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU

Lundi matin, François Lamarque (France) a présenté les Prix de l'AEWA pour la conservation des oiseaux d'eau, qui récompensent les individus et les institutions pour leur contribution à la conservation et à l'utilisation durable des oiseaux d'eau. Le Président du SC, Øystein Størkersen (Norvège), a décerné le Prix 2015 dans la catégorie individuelle à Abdoulaye Ndiaye, pour son travail sur la gestion des zones humides et la conservation des oiseaux à travers l'Afrique de l'Ouest, centrale et de l'Est. Le Prix 2015 dans la catégorie institutionnelle a été attribué à l'Association Inter-Villageoise du Ndiaël, pour récompenser les villageois pour leurs efforts dans la restauration des plaines inondables près de la réserve faunique spéciale du Ndiaël, un site Ramsar au Sénégal. Acceptant le prix au nom de l'Association, Amadou Sow a souligné l'importance de la collaboration entre les organisations internationales et les communautés locales dans la restauration des zones humides.

RAPPORTS

Les rapports suivants ont été présentés à la séance plénière lundi.

COMITÉ PERMANENT: Le Président du SC Størkersen a présenté le rapport du SC (AEWA/MOP 6.6).

COMITÉ TECHNIQUE: Le Président du TC, David Stroud, a présenté un compte-rendu des activités du TC (AEWA/MOP 6.7), en présentant le programme de travail chiffré du TC identifiant les priorités pour les trois prochaines années. Il a indiqué que, en l'absence d'un financement adéquat, le TC a été incapable d'accomplir de nombreuses tâches qui lui avaient été confiées par les Parties avant la RdP6, et a demandé que le nouveau budget principal comprenne un financement pour les travaux du TC.

DÉPOSITAIRE: Les Pays-Bas ont présenté le rapport d'état du Dépositaire (AEWA/MOP 6.8), en notant que dix Parties ont adhéré à l'AEWA depuis la RdP5, portant le nombre total de Parties contractantes à 75.

SECRÉTARIAT: Le Secrétaire exécutif de l'AEWA Trouvilliez a présenté le rapport 2012-2015 du Secrétariat (AEWA/MOP 6.9), en soulignant les principales activités du Secrétariat et l'importance d'un financement suffisant pour permettre au Secrétariat de mieux servir les Parties.

PNUE: Jiří Hlaváček, PNUE, a présenté un compte-rendu des activités du PNUE qui touchent l'AEWA et la CMS visant, entre autres, à clarifier les relations et à renforcer la coopération programmatique entre le PNUE et les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, y compris les domaines de synergies potentielles. Il a indiqué qu'il présenterait son rapport écrit au Secrétariat.

ÉQUIPE COMMUNE CMS/AEWA CHARGÉE DE LA GESTION DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION ET DE LA SENSIBILISATION

Lundi, le Secrétaire exécutif de l'AEWA Trouvilliez a fait rapport sur la phase pilote de l'Équipe commune CMS/AEWA chargée de la gestion de l'information, de la communication et de la sensibilisation (AEWA/MOP 6.10 Rev.1 et AEWA/

MOP Inf. 6.8). Il a souligné que la RdP6 doit décider s'il convient de continuer avec cette équipe commune chargée des communications ou de revenir aux deux équipes séparées. Les discussions ont porté sur, entre autres, la question de savoir pourquoi le calcul des coûts ne faisait pas partie de l'étude et les avantages déjà notés de l'équipe commune.

ÉVOLUTIONS D'AUTRES CONVENTIONS D'IMPORTANCE POUR L'AEWA

CSM: Lundi le Secrétaire exécutif de la CMS, Bradnee Chambers, a présenté les résultats de la CdP11 à la CMS ayant une importance pour l'AEWA, incluant notamment les résolutions sur: un plan stratégique pour les espèces migratrices; les énergies renouvelables; les débris marins; le renforcement des synergies; la prévention de l'empoisonnement et du braconnage d'oiseaux migrateurs; et la taxonomie et la nomenclature des oiseaux inscrits aux Annexes de la CMS. Notant que la phase pilote de l'unité de communication commune « n'a pas toujours été facile », il a soutenu sa continuation.

Le Président du SC de la CMS Størkersen, qui est aussi Président du SC de l'AEWA, a fait rapport sur la 44^e décision du Comité permanent de la CMS sur le Renforcement des synergies et des services communs parmi les instruments de la famille CMS (AEWA/MOP Inf.6.12). Notant que le renforcement des capacités, les questions transversales de mise en œuvre, les services de conférence et la collecte de fonds bénéficient des approches communes entre l'AEWA et la CMS, il a encouragé les Parties à soutenir la poursuite de la phase pilote.

Størkersen a ensuite présenté un projet de résolution sur les synergies au sein de la famille CMS (AEWA/MOP6 DR22). Puisque le SC de la CMS a présenté le projet de résolution trop tard pour son inclusion à l'ordre du jour de RdP6 de l'AEWA, Størkersen l'a présenté au nom de la Norvège et a demandé au Bureau de la RdP6 de permettre son examen à cette RdP. Le Bureau a accepté. Le projet de résolution a été discuté jeudi, tard dans la nuit, dans le Groupe de travail sur les questions financières et administratives, qui était fermé, et a été adopté en séance plénière samedi sans autre amendement.

Résolution finale: Dans sa résolution sur les synergies entre les Secrétariats de l'AEWA et de la CMS (AEWA/MOP6 DR22 Rev.1), la RdP:

- convient de poursuivre et d'affiner la phase pilote de l'Équipe commune CMS/AEWA chargée de la gestion de l'information, de la communication et de la sensibilisation;
- prie les Secrétariats de l'AEWA et de la CMS d'élaborer une proposition dans les trois mois suivant la RdP6 détaillant les modalités de mise en œuvre de l'équipe commune, y compris la répartition du temps de travail du personnel et du budget, la structure de gestion, les indicateurs de suivi et d'évaluation, entre autres, devant être approuvés par le SC ;
- prie en outre le SC d'examiner les progrès dans la mise en œuvre de l'équipe commune, de faire rapport par écrit à la RdP7 sur les résultats et les expériences de l'arrangement et de formuler des recommandations sur la voie à suivre;
- décide d'adopter une approche par étapes pour le renforcement des synergies dans les domaines des services partagés avec la famille CMS et note que les zones potentielles de services communs, qui sont mentionnées dans

l'analyse, incluent le renforcement des capacités, l'appui à la mise en œuvre transversale, les services de conférence et la collecte de fonds;

- décide en outre que la mise en œuvre des services communs aux instruments de l'AEWA et de la CMS doit être réalisée par les Secrétaires exécutifs;
- prie les Secrétariats, lors de la formulation de propositions au SC, d'inclure des scénarios fiables et des fondements concrets concernant les gains escomptés en matière d'efficacité et d'efficience, et de mettre en œuvre les mesures pour assurer la transparence du processus de mise en œuvre et de l'utilisation des ressources pour la CMS et l'AEWA, respectivement;
- convient que tous les services communs proposés ne doivent pas entraîner des exigences financières supplémentaires pour les Secrétariats et doivent préserver l'indépendance des Secrétariats, respecter les compétences de la Convention et de ses Accords, et améliorer l'efficacité et l'efficience; et
- confirme qu'un Secrétaire exécutif commun à l'AEWA et à la CMS n'est pas une option souhaitée.

RAMSAR: Mardi, Tobias Salathé, Secrétariat de Ramsar, a présenté les résultats de la CdP12 à la Convention de Ramsar sur les zones humides qui sont importants pour l'AEWA, en mettant l'accent sur la Nouvelle stratégie mondiale pour les zones humides 2016-2024. Il a souligné qu'il y a matière à davantage de coopération sur les initiatives régionales Ramsar, la conservation des voies de migration et la restauration des zones humides.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE L'AEWA POUR L'AFRIQUE 2012-2017

Mardi, Evelyn Moloko, Secrétariat de l'AEWA, a présenté le rapport sur la mise en œuvre de l'Initiative africaine et du Plan d'action pour l'Afrique 2012-2017 (AEWA/MOP 6.11). Elle a souligné que, malgré un manque de financement viable, l'initiative avait obtenu des résultats positifs entre autres dans les aspects suivants: la fourniture d'un soutien technique au niveau infrarégional à travers l'Unité de soutien technique; la création de plans d'action par espèce couvrant cinq espèces prioritaires; le recrutement de nouvelles Parties; et le soutien des projets à travers le Fonds de petites subventions de l'AEWA.

Un MdE a été signé par l'AEWA et trois instituts de formation en Afrique pour augmenter les efforts de sensibilisation concernant la conservation des oiseaux d'eau.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DE L'AEWA 2009-2017

Sergey Dereliev, Secrétariat de l'AEWA, a présenté mardi le rapport sur les progrès de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'AEWA 2009-2017 (AEWA/MOP 6.12), en notant que les progrès vers le But du Plan stratégique (« maintenir ou rétablir les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et leurs populations dans un état de conservation favorable le long de leurs voies de migration ») ont été qualifiés à la RdP5 de « très insuffisants » et qu'ils ont diminué depuis. Il a indiqué que deux cibles ont été atteintes, soit celles sur le renforcement des capacités nationales (Cible 4.3) et sur la sensibilisation (Cible 5.6), et a appelé à consacrer une plus grande attention aux cibles susceptible de générer des résultats tangibles en matière de conservation, en particulier les cibles qui n'ont pas été évaluées en vue de la

RdP6 en raison de données insuffisantes. Notant que seulement 55% des Parties ont présenté des rapports nationaux, il a exhorté les Parties à « être plus méticuleuses ».

Dereliev a présenté le projet de résolution sur l'extension et la révision du Plan stratégique de l'AEWA et du Plan d'action pour l'Afrique (AEWA/MOP6 DR14), et le Président du CT de l'AEWA Stroud a présenté le projet de résolution prévoyant une mise à jour sur la contribution de l'AEWA à l'atteinte des Objectifs d'Aichi 2020 pour la biodiversité et la mise en œuvre de l'AEWA dans le contexte des Objectifs de développement durable (ODD) (AEWA/MOP DR15). Ces résolutions ont été transmises directement à la plénière de samedi, où elles ont été adoptées.

Résolutions finales: Dans sa résolution sur l'extension et la révision du Plan stratégique de l'AEWA et du Plan d'action pour l'Afrique (AEWA/MOP6 DR14), la RdP, entre autres:

- prolonge le Plan stratégique de l'AEWA et le Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique jusqu'à la RdP7;
- prie instamment toutes les Parties et les autres parties prenantes à intensifier la mise en œuvre du Plan stratégique de l'AEWA et le Plan d'action pour l'Afrique et invite les États de l'aire de répartition non Parties à envisager de mettre en œuvre les deux processus politiques;
- demande aux pays et organismes donateurs de contribuer davantage à la mise en œuvre du Plan stratégique de l'AEWA et du Plan d'action pour l'Afrique par le biais de contributions financières et en nature;
- prie en outre toutes les Parties de fournir des rapports nationaux complets et détaillés à la RdP7 pour permettre une évaluation globale de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'AEWA et du Plan d'action pour l'Afrique;
- décide de fixer la date butoir de soumission des rapports nationaux les Parties à la RdP7 à au moins 180 jours avant la date fixée pour l'ouverture de la RdP7;
- charge le SC, en collaboration avec le TC et bénéficiant de l'appui du Secrétariat, de réviser le Plan stratégique de l'AEWA en tenant compte du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023, et de présenter un projet de plan pour la période 2019-2027 pour examen et adoption par la RdP7; et
- charge en outre le SC, en collaboration avec le TC et bénéficiant de l'appui du Secrétariat, de réviser le plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique, parallèlement à la révision du Plan stratégique de l'AEWA, et de présenter un projet de plan pour la période 2019-2027, pour examen et adoption par la RdP7.

Dans sa résolution sur une mise à jour de la contribution de l'AEWA aux Objectifs d'Aichi 2020 pour la biodiversité et de la pertinence des ODD (AEWA/MOP6 DR15), la RdP, entre autres:

- note l'évaluation réalisée par le TC et jointe à l'Annexe 1 de la résolution concernant les besoins prioritaires relatifs à la contribution de l'AEWA au Plan stratégique mondial 2011-2020 pour la biodiversité concernant les oiseaux d'eau migrants et leurs habitats;
- adopte les actions contenues dans l'Annexe 2 à la présente résolution en tant qu'évaluation mise à jour de la contribution de l'AEWA au Plan stratégique mondial 2011-2020 pour la biodiversité;

- exhorte à nouveau les Parties à assurer que les autorités nationales responsables de la mise en œuvre de l'AEWA soient pleinement engagées dans le processus de mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité afin de promouvoir davantage les synergies entre les traités relatifs à la biodiversité;
- prie instamment les Parties de souligner auprès de leurs agences de développement, le cas échéant, l'importance de la mise en œuvre de l'AEWA dans le contexte de la réalisation des ODD, et la nécessité de mieux intégrer les actions en faveur de la conservation des oiseaux d'eau et des zones humides dans les projets de développement pertinents, afin d'en tirer des bénéfices, non seulement pour les oiseaux d'eau, mais aussi pour les communautés humaines; et
- demande au Groupe de liaison sur la biodiversité, à travers le Secrétariat de la CMS, d'examiner la mesure dans laquelle les données et l'information existantes communiquées aux AME pertinents, rapportées à l'AEWA, peuvent contribuer à l'élaboration d'indicateurs appropriés de haut niveau de développement durable.

RAPPORTS NATIONAUX

Kelly Malsch, PNUE-Centre mondial de surveillance pour la conservation, a présenté mardi les conclusions de l'analyse des rapports nationaux pour la période 2012-2014 (AEWA/MOP 6.13). Elle a noté que quatre cibles spécifiées dans le Plan stratégique de l'AEWA nécessitent plus de travaux: l'élaboration et la mise en œuvre des Plans d'action par espèce (Cible 1.4); l'élimination progressive de l'utilisation de grenaille de plomb (Cible 2.1); et la garantie d'un soutien à la Stratégie de communication de l'AEWA (Cible 4.1), et à sa mise en œuvre (Cible 4.2). Parmi les recommandations prioritaires, elle a souligné qu'il est nécessaire que les Parties se concentrent sur des objectifs qui permettront d'atteindre le But du Plan stratégique, et améliorent les taux de présentation de rapports par le biais du renforcement des capacités.

ÉTUDES INTERNATIONALES

Ces études ont été présentées mardi en séance plénière.

ÉTAT DE CONSERVATION: Szabolcs Nagy, Wetlands International, a présenté le rapport de l'AEWA sur l'état de conservation (AEWA/MOP 6.14), en notant le rôle crucial des systèmes nationaux de surveillance et des réseaux d'experts. Il a indiqué que: des estimations fiables des tendances n'existent que pour 36% des populations d'oiseaux d'eau; la qualité des données concernant les voies de migration de l'Asie centrale et de l'Asie occidentale-Afrique de l'Ouest est plus pauvre; dans l'ensemble, 30% des populations sont en déclin et 25% sont en augmentation; et l'indice de la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) révèle une plus ample détérioration. Passant aux « bonnes nouvelles », Nagy a déclaré que la proportion des populations d'oiseaux d'eau en déclin n'a pas augmenté au cours des 20 dernières années, en notant que l'AEWA a « réussi à contenir la marée ». Il a indiqué qu'en fait, « les plans d'action fonctionnent » et que leur mise en œuvre devrait être intensifiée.

OISEAUX D'EAU NON INDIGÈNES: Malsch a présenté le rapport sur l'état des espèces d'oiseaux d'eau non indigènes introduites et de leurs hybrides (AEWA/MOP 6.15), en notant que la disponibilité des données et leur fiabilité demeurent un

problème. Elle a déclaré que certaines populations d'oiseaux d'eau non indigènes ont considérablement augmenté, ce qui justifie une action coordonnée. Parmi les recommandations, Malsch a souligné: d'entreprendre des actions coordonnées pour les espèces prioritaires; d'élaborer des normes d'évaluation des risques; d'accroître la coopération entre l'AEWA et l'UE sur la réglementation; et d'harmoniser les exigences de l'AEWA et d'autres instances en matière de déclaration.

PLANS D'ACTION ET DE GESTION INTERNATIONAUX PAR ESPÈCE ET MULTI-ESPÈCES: Nina Mikander, Secrétariat de l'AEWA, a présenté le rapport sur l'état de préparation et de mise en œuvre de ces plans d'action et de gestion (AEWA/MOP 6.16), en notant que le manque de financement a eu pour conséquence un examen limité. Elle a souligné que le taux de mise en œuvre était de 38% et que le rapport recommande de: renforcer la mise en œuvre; d'obtenir plus de financement et de capacités humaines et techniques; d'intensifier le travail et la coordination des groupes de travail et d'experts internationaux existants sur les espèces; et de redoubler d'efforts pour inclure davantage de pays de l'aire de répartition.

PROCÉDURE D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE

Dereliev a présenté mardi le rapport du SC sur la Procédure d'évaluation de la mise en œuvre (IRP) de l'AEWA pour la période 2012-2015 (AEWA/MOP 6.17), qui résume quatre cas d'IRP et un « cas sous surveillance » démontrant les effets négatifs ou potentiellement négatifs des activités humaines sur les oiseaux d'eau migrateurs en République arabe syrienne, au Monténégro, en Bulgarie, en Islande et en France. Il a souligné que la procédure d'IRP est « extrêmement restreinte » par un manque de financement.

TÂCHES INTERNATIONALES DE MISE EN ŒUVRE DE L'AEWA

Dereliev a présenté mardi le rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Tâches internationales de mise en œuvre (IIT) de l'AEWA 2012-2015 (AEWA/MOP 6.18), en notant que des 30 IIT répertoriées, 10 ont été partiellement ou totalement mises en œuvre et deux autres seront mises en œuvre dans un avenir proche. Il a expliqué que le financement de la mise en œuvre a été limité en raison des mesures d'austérité prises dans les pays donateurs. Il a également présenté un projet de résolution contenant la liste proposée d'IIT pour 2016-2018 (AEWA/MOP6 DR13) et a appelé à l'articulation plus serrée des IIT avec le Plan stratégique.

Le projet de résolution a été brièvement abordé dans le Groupe de travail sur les questions scientifiques et techniques mercredi, et modifié par ce groupe jeudi, lorsque le PNUE a suggéré un libellé du préambule rappelant la Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Transformer notre monde: le Programme de développement durable de 2030 », qui comprend les 17 ODD.

Le projet de résolution a été adopté en séance plénière samedi.

Résolution finale: Dans sa résolution sur l'IIT de l'AEWA 2016-2018 (AEWA/MOP6 DR13 Rev.1), la RdP, entre autres,

- adopte les IIT pour 2016-2018 jointes en annexe à la résolution, qui sont mises à jour et modifiées sur la base des IIT pour la période 2012-2015;

- exhorte les Parties et les organisations internationales spécialisées à: soutenir les projets en cours et, le cas échéant, élaborer de nouveaux projets de coopération internationale pour la mise en œuvre de l'Accord, en fonction des priorités énoncées dans le Plan stratégique et le Plan d'action pour l'Afrique; tenir le Secrétariat pleinement informé des progrès réalisés; et présenter leurs conclusions aux futures sessions de la RdP;
- exhorte les Parties, charge le Secrétariat et invite les organisations internationales spécialisées à chercher des mécanismes et des partenariats innovants, y compris avec le secteur des affaires, afin de permettre la mise en œuvre des IIT;
- demande aux organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux de fournir une assistance financière aux pays en développement pour assurer la mise en œuvre de l'Accord en appuyant la mise en œuvre des IIT;
- charge le Secrétariat de diffuser les IIT pour 2016-2018, en étroite coordination avec les conventions et organisations internationales qui contribuent à la réalisation de ces tâches, et de chercher des donateurs adéquats; et
- convient que les futures listes d'IIT doivent être plus harmonisées avec les priorités stratégiques de l'Accord, plus limitées en étendue et présentées sous forme de projets plus faciles à financer, et demande que les tâches pour la période 2019-2021 soient élaborées en conséquence dans le cadre du processus d'élaboration du prochain Plan stratégique de l'AEWA.

QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

RAPPORT: Le Secrétaire exécutif de l'AEWA, Jacques Trouvilliez, a présenté mercredi à la plénière le rapport sur les questions financières et administratives pour la période 2013-2015 (AEWA/MOP 6.19). Il a résumé, entre autres, la façon dont le budget principal pour cette période a été mis en œuvre; les recettes et les dépenses; et les contributions impayées.

PROJET DE PROPOSITION DE BUDGET POUR 2016-2018: Trouvilliez a présenté le projet de proposition de budget pour 2016-2018 et la résolution y afférente au cours de la plénière de mercredi (AEWA/MOP 6.20 Rev.1 et DR18 Rev.1).

Mercredi et jeudi, le projet de résolution et un projet de budget ont été discutés dans le Groupe de travail sur les questions financières et administratives, qui a été fermé aux observateurs. Jeudi, les délégués ont débattu, entre autres, de l'opportunité d'encourager toutes les Parties à créer des fonds nationaux pour les oiseaux d'eau migrateurs, décidant finalement de faire référence à des mécanismes financiers novateurs en général.

Un large débat s'est tenu sur la question de savoir si les Parties devraient contribuer au budget de l'AEWA selon le barème des Nations Unies, quelques délégués préférant que l'AEWA continue d'utiliser son barème ajusté, compte tenu du fait que l'AEWA n'est pas un accord global. Le groupe de travail a décidé de maintenir le barème ajusté, en demandant au Secrétariat de préparer, avant la RdP7, un document qui spécifie les différences entre ces deux barèmes pour chaque Partie.

Les délégués sont convenus d'une augmentation nulle du budget, de maintenir les contributions des Parties au niveau de 2012-2015, et d'allouer les contributions des Parties qui

adhéreront à l'AEWA au cours de la période 2016-2018 au Fonds d'affectation spéciale, ce qui permettra au Secrétariat de maintenir son niveau actuel de dotation en personnel.

Le projet de résolution et un projet de budget ont été adoptés en séance plénière samedi sans autre amendement.

Résolution finale: Dans sa résolution sur les questions financières et administratives (AEWA/MOP6 DR18 Rev.2), la RdP, entre autres:

- adopte le budget pour 2016-2018 au montant total de 3 078 778 EUR, qui comprend un retrait des réserves du Fonds d'affectation spéciale d'un montant de 310 000 EUR;
- adopte le tableau des effectifs tel qu'établi à l'Annexe II de la résolution;
- adopte le barème des contributions des Parties à l'Accord indiqué à l'Annexe III de la résolution;
- décide que la contribution minimum ne sera pas inférieure à 2 000 EUR par an et que, pour la période 2016-2018, la contribution maximale sera limitée à 20% du budget total;
- demande au Secrétariat d'élaborer une série de scénarios budgétaires pour la RdP7 et de décrire les différences entre les quotes-parts des Nations Unies et le barème utilisé pour déterminer les cotisations à l'AEWA;
- prie instamment toutes les Parties de verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour appuyer les demandes d'aide des pays les moins avancés (PMA), des pays en développement, des pays à économie en transition et des petits États insulaires en développement (PEID) afin de participer à l'Accord et de le mettre en œuvre pendant la période triennale;
- prie en outre les Parties et d'autres partenaires à intensifier leurs efforts en versant des contributions supplémentaires pour assurer la mise en œuvre urgente de l'Accord, notamment celle du Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA et celle du Plan d'action pour l'Afrique 2012-2017, tous les deux prolongés jusqu'à la RdP7, et celles des IIT de l'AEWA pour la période 2016-2018;
- approuve l'établissement d'un poste d'Assistant de programme à mi-temps (50%) pour l'Initiative africaine dans le budget principal;
- charge le Secrétariat de trouver des fonds supplémentaires sous la forme de contributions volontaires pour étendre le poste d'Administrateur de programme adjoint/Coordonnateur pour l'Afrique au-delà de 50% et pour étendre le poste d'Assistant de programme pour l'Initiative africaine au-delà de 50%;
- demande au Directeur exécutif du PNUE de prolonger la durée du Fonds d'affectation spéciale jusqu'au 31 décembre 2019; et
- approuve les termes de référence pour l'administration du budget de l'Accord pour la période de 2016-2018.

La résolution comporte quatre annexes: budget principal pour la période triennale 2016-2018 (I); tableau des effectifs approuvé pour 2016-2018 (II); barème des contributions des Parties pour 2016-2018 (III); et termes de référence pour l'administration du Fonds d'affectation spéciale (IV).

MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AEWA: Trouvilliez a abordé, et l'Afrique du Sud a présenté, le projet de résolution sur la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de l'AEWA (AEWA/MOP6

DR21), qui a été discuté et amendé jeudi dans le Groupe de travail sur les questions financières et administratives fermé, et adopté en plénière samedi.

Résolution finale: Dans sa résolution sur la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de l'AEWA (AEWA/MOP6 DR21 Rev.1), la RdP, entre autres:

- exhorte toutes les Parties à fournir, selon leurs capacités, des ressources financières et/ou en nature pour soutenir les activités nationales visant à atteindre les objectifs de l'Accord, en particulier celles qui sont conformes au Plan stratégique de l'AEWA, y compris le Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique;
- demande aux Parties et autres donateurs d'envisager de verser des contributions volontaires pour la mise en œuvre de la Stratégie de communication et invite toutes les Parties, les États de l'aire de répartition et d'autres parties prenantes à soutenir sa mise en œuvre avec l'expertise, les réseaux, les compétences et les ressources dont ils disposent;
- invite les pays développés Parties en mesure de le faire, d'autres gouvernements, les institutions financières et d'autres partenaires à fournir des ressources financières nouvelles et supplémentaires pour permettre aux pays en développement, en particulier les PMA et les PEID, ainsi que les pays à économie en transition, de faire face à la totalité des coûts différentiels convenus pour mettre en œuvre les mesures qui répondent aux obligations de l'AEWA;
- encourage toutes les Parties à utiliser les mécanismes de financement innovants pour la mise en œuvre du Plan stratégique de l'AEWA, comme un Fonds pour les oiseaux d'eau migrateurs;
- prie instamment les Parties d'incorporer des mesures destinées à la mise en œuvre de l'AEWA aux niveaux national ou infranational dans leurs plans et stratégies nationaux, telles que les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité;
- prie instamment les Parties de renforcer les synergies, dans leurs pays respectifs, entre les conventions relatives à la biodiversité pour faciliter le partage d'information sur les possibilités de financement et le partage des ressources financières; et
- prie instamment les Parties de présenter à chaque RdP les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution dans leurs rapports nationaux.

STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Florian Keil, Secrétariat de l'AEWA, a fait rapport mardi sur la mise en œuvre de la Stratégie de communication de l'AEWA et a présenté le nouveau projet de Stratégie de communication (AEWA/MOP6.21), qui propose une perspective plus globale et confirme la pertinence de l'AEWA pour les ODD et les Objectifs d'Aichi. Il a également présenté un projet de résolution (AEWA/MOP6 DR10 Rev.1), qui a été abordé dans le Groupe de travail sur les questions financières et administratives, jeudi, et par la suite adopté en séance plénière samedi.

Résolution finale: Dans sa résolution sur la stratégie de communication de l'AEWA (AEWA/MOP6 DR10 Rev.2), la RdP6 adopte la nouvelle Stratégie de communication de l'AEWA et aussi, entre autres:

- charge le Secrétariat de l'AEWA de mettre en œuvre la Stratégie dans la mesure du possible, en tenant compte des ressources financières et humaines disponibles, de surveiller et d'examiner régulièrement son efficacité, et de faire rapport sur son application à chaque RdP;
 - prie instamment toutes les Parties de développer des « programmes pour susciter une meilleure sensibilisation et compréhension des questions de conservation des oiseaux d'eau migrateurs », et de faire rapport sur les activités menées à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie dans le cadre de leur rapport national soumis à chaque RdP;
 - demande aux correspondants nationaux de l'AEWA chargés de la Communication, de l'éducation et de la sensibilisation du public (CESP), au TC de l'AEWA et à son Expert CESP de soutenir activement les travaux de communication de l'AEWA, en particulier en matière de soutien au Secrétariat dans l'identification des questions prioritaires pour la communication, le développement de messages clés et de plans et produits de communication, ainsi que dans l'identification de partenaires de communication et de publics cibles; et
 - demande aux Parties et autres donateurs d'envisager de verser des contributions volontaires pour la mise en œuvre de la stratégie de communication et invite toutes les Parties, États de l'aire et autres parties prenantes à appuyer sa mise en œuvre grâce à l'expertise, les réseaux, les compétences et les ressources dont ils disposent.
- décide de modifier la liste des espèces d'oiseaux d'eau auxquelles l'Accord s'applique telle que présentée à l'Annexe I de la présente résolution;
 - décide de modifier l'Annexe 3 de l'Accord en remplaçant l'actuel Tableau 1 du Plan d'action (état des populations d'oiseaux d'eau migrateurs) et le texte explicatif correspondant, par le Tableau et le texte explicatif correspondant figurant à l'Annexe II de la présente résolution; et
 - prie le TC de surveiller les changements dans la taxonomie et la nomenclature des espèces d'oiseaux d'eau afin qu'ils soient reflétés dans la référence standard de l'AEWA adoptée pour la taxonomie et la nomenclature, et de conseiller, le cas échéant, des mises à jour de l'Annexe 2 de l'Accord.

NOUVELLE TRADUCTION ARABE DU TEXTE DE L'ACCORD

Le Secrétaire exécutif de l'AEWA Trouvilliez a noté mercredi que le nouveau projet de version officielle arabe du texte de l'Accord n'a pas encore été finalisé. Il a remercié le Dépositaire, les Pays-Bas, pour son travail sur cette traduction, et a indiqué qu'elle serait disponible dans quelques mois. Il a présenté un projet de résolution (AEWA/MOP6 DR2), qui a été modifié jeudi dans le Groupe fermé de travail sur les questions financières et administratives et adopté en plénière samedi.

Résolution finale: Dans sa résolution sur l'adoption de la nouvelle version arabe du texte de l'Accord (AEWA/MOP6 DR2 Rev.1), la RdP:

- accueille favorablement l'offre du Dépositaire de fournir une nouvelle version arabe du texte de l'Accord et de ses annexes, et le prie de finaliser la traduction et d'incorporer dans la version arabe tous les amendements approuvés aux Annexes 2 et 3 de l'Accord, en fonction des ressources disponibles et en étroite consultation avec le Secrétariat et les pays de langue arabe;
- prie le Secrétariat de faire circuler le projet final aux Parties arabophones pour autorisation avant sa soumission au SC;
- ordonne au SC d'approuver la traduction finalisée en tant que nouveau texte arabe;
- invite le Dépositaire à transmettre des copies certifiées de la nouvelle version à tous les États de l'aire de répartition après approbation par le SC; et
- prie instamment toutes les Parties de remplacer l'ancienne version officielle par cette nouvelle version pour tous les sujets en relation avec l'AEWA, invite les États de l'aire de répartition non Parties à prendre note du nouveau texte et à l'utiliser comme texte officiel en vue d'adhérer à l'AEWA, et charge le Secrétariat de publier et de diffuser la nouvelle version dans les meilleurs délais, dès qu'elle sera disponible.

SURVEILLANCE DES OISEAUX D'EAU

Mardi, Szabolcs Nagy, Wetlands International, a présenté le document relatif à ce point (AEWA/MOP 6.24). Parmi les réalisations du Recensement international des oiseaux d'eau, il a cité l'augmentation de la disponibilité des données et des capacités de suivi le long des voies de migration et a déclaré: que le nombre de populations dont l'évaluation de l'état des populations est fondée sur des données de suivi a augmenté de 50%, mais ne concerne encore que 36% des populations de

AMENDEMENTS AUX ANNEXES DE L'AEWA

Dereliev a présenté mardi le document et le projet de résolution relatifs à ce point (AEWA/MOP 6.22 et DR1), en notant que les changements portaient essentiellement sur la taxonomie et la nomenclature.

Dans le Groupe de travail sur les questions scientifiques et techniques mercredi, Birdlife International a proposé un paragraphe supplémentaire pour reconnaître le passage de onze espèces de l'AEWA à des catégories supérieures sur la Liste rouge de l'UICN. Jeudi, le groupe de travail a décidé d'ajouter dans le préambule un paragraphe « reconnaissant le récent passage de l'eider à duvet, du fuligule milouin, du grèbe esclavon, de l'huîtrier pie, du vanneau huppé, de la barge rousse, du bécasseau maubèche, du bécasseau cocorli, du goéland d'Arménie, du macareux moine, et du pingouin torda à des catégories supérieures sur la Liste rouge mondiale de l'UICN, et notant l'importance d'examiner les implications de ces changements pour les inscriptions à l'AEWA à la RdP7 ». Les délégués sont également convenus, concernant le nom anglais du manchot du Cap, de maintenir « African penguin » plutôt que « jackass penguin ». Le projet de résolution a été adopté en plénière samedi sans autre amendement.

Résolution finale: Dans sa résolution sur les amendements aux Annexes de l'AEWA (AEWA/MOP6 DR1 Rev.1), la RdP, entre autres:

- adopte la référence recommandée par la 12^e réunion du TC de l'AEWA comme référence standard de l'AEWA pour la taxonomie et la nomenclature des espèces d'oiseaux d'eau: le « Handbook of the Birds of the World/BirdLife International Illustrated Checklist of the Birds of the World, Volume 1: Non-passerines », par Josep del Hoyo et al. (2014);

l'AEWA; dans plusieurs pays, les capacités et le financement alloués à la surveillance des oiseaux d'eau sont toujours insuffisants; et le financement de la coordination internationale de la surveillance des oiseaux d'eau n'est ni prévisible ni suffisant.

Dereliev a présenté le projet de résolution sur le renforcement de la surveillance des oiseaux d'eau (AEWA/MOP6 DR3), qui, entre autres, implique la création d'un Fonds de surveillance des oiseaux d'eau.

Dans le Groupe de travail sur les questions scientifiques et techniques mercredi, l'UE et ses États membres se sont interrogés sur la nécessité de créer un Fonds de l'AEWA distinct pour la surveillance des oiseaux d'eau afin de soutenir le travail de suivi, en suggérant que le Fonds d'affectation spéciale de l'AEWA était suffisant. Dereliev a précisé que le nouveau fonds et le Fonds d'affectation spéciale de l'AEWA financeraient le même travail de surveillance, mais qu'ils seraient adaptés à des bailleurs de fonds de types différents; le premier pourrait être adapté au financement visant les ONG, alors que le second pourrait recevoir le financement destiné à soutenir les AME. Dans le groupe de travail jeudi, les délégués sont convenus d'un texte invitant le Partenariat de surveillance des oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie à créer et gérer un fonds de surveillance et priant instamment les Parties de contribuer financièrement à ce fonds. Le projet de résolution a été adopté avec ces changements en séance plénière samedi.

Résolution finale: Dans sa résolution sur le renforcement de la surveillance des oiseaux d'eau migrateurs (AEWA/MOP6 DR3 Rev.1), la RdP, entre autres:

- prie instamment les Parties de s'assurer que les objectifs de l'AEWA soient incorporés dans les Stratégies et Plans d'action nationaux en faveur de la biodiversité et autres processus de planification stratégique;
- invite les organisations participant au Partenariat de surveillance des oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie à constituer ensemble un fonds de ressources pour les activités de surveillance des oiseaux d'eau et prie instamment les Parties d'y contribuer régulièrement;
- invite le Groupe de travail stratégique du Partenariat de surveillance des oiseaux d'eau à établir des priorités concernant l'utilisation des ressources du fonds en consultation avec le TC de l'AEWA;
- invite le Partenariat de surveillance des oiseaux d'eau à informer la RdP, à chacune de ses sessions, des montants collectés, des ressources utilisées et des écarts qui subsistent;
- invite les Parties, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres organisations à utiliser les événements tels que la Journée mondiale des oiseaux migrateurs comme des occasions pour collecter des fonds et contribuer au Fonds de partenariat;
- prie instamment les Parties et les organisations de fournir un soutien financier pour: développer des conseils destinés à la RdP7 sur la surveillance des oiseaux de mer et des oiseaux d'eau qui nichent en colonie; réviser les lignes directrices de conservation de l'AEWA sur la surveillance des oiseaux d'eau; et établir les priorités pour le développement systématique de la surveillance des oiseaux d'eau;

- prie instamment les Parties, le SC, le TC et le Secrétariat de garantir la mise en œuvre des recommandations du rapport du SC sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA (AEWA/MOP 6.12), si nécessaire; et
- invite le TC et le Secrétariat à travailler avec le Groupe d'évaluation scientifique et technique de la Convention de Ramsar et avec son Secrétariat pour identifier des synergies possibles en matière de surveillance des oiseaux d'eau.

PLANS D'ACTION ET DE GESTION INTERNATIONAUX PAR ESPÈCE ET MULTI-ESPÈCES

Les délégués ont présenté mardi des projets de Plans d'action internationaux par espèce (ISSAP) pour la grue couronnée grise, l'oie des moissons de la taïga, le harelde kakawi, le courlis cendré et le baléniceps roi (AEWA/MOP 6.25-29), ainsi qu'un projet révisé d'ISSAP pour l'ibis chauve (AEWA/MOP 6.32) et un projet de Plan d'action international multi-espèces (IMSAP) pour la conservation des oiseaux marins côtiers du système de courants ascendants de Benguela (AEWA/MOP 6.30). Ils ont décrit les principales menaces qui pèsent sur les espèces et le cadre d'action proposé.

Mikander, Secrétariat de l'AEWA, a présenté les critères de sélection des populations de l'AEWA prioritaires pour l'élaboration de plans d'action et de gestion et pour leur retrait des ISSAP, ainsi que des conseils sur la définition des principaux États de l'aire de répartition dans les plans d'action (AEWA/MOP 6.33). Elle a également présenté un projet de résolution sur l'adoption et la mise en œuvre des plans d'action et de gestion (AEWA/MOP6 DR8).

Les délégués ont discuté de ce projet de résolution dans le Groupe de travail sur les questions scientifiques et techniques mercredi et jeudi, proposant des modifications mineures. En séance plénière samedi, l'UE et ses États membres ont noté que la Croatie avait demandé à être mentionnée comme un État de l'aire de répartition pour le courlis cendré, bien que les chiffres concernant l'espèce en Croatie n'atteignent pas le seuil. La Fédération des Associations de chasse et de conservation de la faune sauvage de l'UE (FACE) a déclaré, pour mémoire, qu'il est « injustifié » que l'ISSAP recommande, pour le courlis cendré, le rétablissement d'un moratoire complet sur la chasse en France jusqu'à ce qu'un processus de gestion évolutive des prélèvements soit mis en place. Les délégués ont adopté le projet de résolution révisé, sans amendement.

Résolution finale: Dans sa résolution sur les ISSAP et les IMSAP (AEWA/MOP6 DR8 Rev.1), la RdP, entre autres:

- adopte les ISSAP pour les espèces/populations suivantes: la grue couronnée grise, l'oie des moissons de la taïga, le harelde kakawi, le courlis cendré, le baléniceps roi et l'ibis chauve (révision de l'ISSAP de 2005);
- adopte l'IMSAP pour les oiseaux marins côtiers du système de courants ascendants de Benguela;
- appelle les Parties à mettre en œuvre ces plans d'action et de gestion, aussi bien que ceux précédemment adoptés;
- encourage les États de l'aire de répartition qui ne sont pas encore Parties à l'Accord à mettre en œuvre ces plans d'action et de gestion aussi bien que ceux précédemment adoptés;

- charge le Secrétariat de convoquer, à titre prioritaire, les groupes de travail internationaux sur les espèces de l'AEWA afin de coordonner la mise en œuvre: des ISSAP pour les espèces mondialement menacées et quasi menacées ainsi que le plan concernant l'oie des moissons de la taïga; d'un ISSAP comprenant des éléments de gestion adaptative des prélèvements; et d'un IMSAP pour les oiseaux marins côtiers du système de courants ascendants de Benguela;
- demande à tous les États de l'aire de répartition, aux organisations gouvernementales concernées, aux ONG et aux donateurs bilatéraux et multilatéraux, d'apporter leur soutien à la coordination et à la mise en œuvre des ISSAP et des IMSAP qui ont été adoptés, en particulier par le biais de la participation active et du financement des groupes de travail et d'experts internationaux de l'AEWA sur les espèces;
- adopte le processus de prise de décision pour la révision et le retrait des ISSAP, et charge le TC de continuer à surveiller la mise en œuvre des ISSAP et de présenter à chaque RdP, le cas échéant, des propositions de révision ou de retrait des ISSAP spécifiques;
- encourage le TC à réviser les lignes directrices de conservation de l'AEWA relatives à la préparation de plans d'action nationaux par espèce pour les oiseaux d'eau migrateurs, ainsi qu'à réviser le format des ISSAP et examiner la nécessité d'un tel format pour les ISSAP et les IMSAP; et
- demande aux Parties, ainsi qu'aux groupes de travail et d'experts internationaux de l'AEWA, de suivre, le cas échéant, lors de la mise en œuvre des plans d'action et de gestion, les lignes directrices de conservation de l'AEWA adoptées.

LIGNES DIRECTRICES DE CONSERVATION, CONSEILS ET DÉFINITIONS

Les délégués et le Secrétariat ont présenté mardi quatre documents pour examen à la RdP6, à savoir: les conseils sur les mesures de la législation nationale pour différentes populations de la même espèce, notamment en ce qui concerne la chasse et le commerce (AEWA/MOP 6.34); le projet de lignes directrices relatives à la législation nationale pour la protection des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats (AEWA/MOP 6.35); le projet révisé de lignes directrices sur le prélèvement durable des oiseaux d'eau migrateurs (AEWA/MOP 6.36); et les lignes directrices pour le déploiement durable des technologies liées aux énergies renouvelables (AEWA/MOP 6.37).

Le Secrétariat a également présenté des projets de résolutions sur la révision et l'adoption de lignes directrices relatives à la conservation (AEWA/MOP6 DR5) et sur l'adoption de conseils et définitions dans le contexte de la mise en œuvre du Plan d'action de l'AEWA (AEWA/MOP6 DR7). Dans le Groupe de travail sur les questions scientifiques et techniques, mercredi, les délégués ont ajouté un libellé au projet de résolution sur les lignes directrices de conservation soulignant le caractère juridiquement non contraignant des lignes directrices, et ont apporté des modifications mineures au projet de résolution sur les conseils et définitions. En séance plénière samedi, les délégués ont adopté les deux projets de résolution révisés sans amendement, en mettant en exergue un changement mineur dans le titre de la seconde résolution, qui s'intitule maintenant « Adoption de conseils dans le contexte de la mise en œuvre du Plan d'action de l'AEWA ».

Résolutions finales: Dans sa résolution sur la révision des lignes directrices de conservation (AEWA/MOP6 DR5 Rev.1), la RdP, entre autres:

- adopte les lignes directrices sur: la législation nationale pour la protection des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats; le prélèvement durable des oiseaux d'eau migrateurs; et les technologies relatives aux énergies renouvelables et les espèces migratrices (lignes directrices pour un déploiement durable);
- demande aux Parties d'utiliser ces lignes directrices d'une manière pratique entraînant un minimum de bureaucratie supplémentaire et tenant compte des différentes circonstances sociales, économiques et environnementales au sein de la zone géographique à laquelle s'applique l'Accord; et
- demande au TC, en toute priorité: d'achever sa révision du style et du modèle des lignes directrices de conservation de l'AEWA; de formuler des recommandations intersessions concernant les changements proposés au SC; et suite à l'approbation par le SC et dans la limite des ressources disponibles, de mettre en place un programme de roulement pour la révision et la mise à jour des lignes directrices existantes, au besoin, et de développer de nouvelles lignes directrices conformément aux nouveaux modèles tels qu'ils sont convenus.

Dans sa résolution sur les conseils dans le contexte de la mise en œuvre du Plan d'action de l'AEWA (AEWA/MOP6 DR7 Rev.1), la RdP, entre autres:

- adopte les « Conseils sur les mesures de la législation nationale pour différentes populations de la même espèce, notamment en matière de chasse et de commerce »;
- prie instamment les Parties de mettre en œuvre les conseils de façon prioritaire et d'examiner la nécessité d'ajustements éventuels de leur législation nationale et d'autres actions nécessaires pour réduire le risque d'abattage accidentel d'oiseaux d'eau protégés, après chaque RdP;
- adopte les conseils sur la signification de « perturbation », perturbation « délibérée », perturbation « significative » et perturbation « sévère » dans le contexte de la mise en œuvre du Plan d'action de l'AEWA; et
- demande au TC de poursuivre son travail sur les conseils pour aborder l'abattage accidentel d'espèces sésias dans le Paléarctique occidental, et de présenter une version révisée et étendue pour examen par la RdP7.

QUESTIONS TOUCHANT L'ÉTAT DE CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS

ÉNERGIES RENOUVELABLES: Dereliev a présenté mercredi l'examen de la fréquence et de l'ampleur des conflits entre les animaux migrateurs et le déploiement des technologies relatives aux énergies renouvelables (AEWA/MOP 6.38) et le projet de résolution y afférent (AEWA/MOP6 DR11).

Les délégués ont débattu du projet de résolution dans le Groupe de travail sur les questions scientifiques et techniques mercredi et jeudi, en proposant des modifications mineures. Il a été adopté en séance plénière samedi sans autre amendement.

Résolution finale: Dans sa résolution sur la gestion des impacts du déploiement des énergies renouvelables sur les oiseaux d'eau migrateurs (AEWA/MOP6 DR11 Rev.1), la RdP: invite instamment les Parties et encourage les États de l'aire de

répartition non Parties, entre autres, à appliquer les procédures d'évaluation environnementale stratégique et d'évaluation d'impact environnemental lors de la planification de l'utilisation des technologies liées aux énergies renouvelables; et prie instamment les Parties de mettre en œuvre, le cas échéant, les priorités suivantes dans leur développement de technologies relatives aux énergies renouvelables, notamment:

- l'énergie éolienne: entreprendre une planification physique approfondie, en portant une attention particulière à la mortalité résultant de collisions avec les turbines éoliennes, et examiner les moyens de réduire les effets de perturbation et de déplacement sur les espèces concernées, y compris par l'application de mesures telles que « l'arrêt sur demande »;
- l'énergie solaire: éviter le déploiement dans les zones protégées et autres zones fragiles d'importance pour les oiseaux migrateurs, ainsi qu'à proximité de ces zones, afin de limiter davantage les effets des centrales solaires;
- l'énergie marine: porter une attention particulière aux impacts possibles sur les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs, notamment la perte d'habitats côtiers intertidaux;
- l'énergie hydraulique: prendre des mesures pour réduire ou atténuer les impacts graves connus, tels que la perte et la dégradation des habitats;
- énergie géothermique: éviter la perte, la dégradation et la fragmentation des habitats et les perturbations, afin de maintenir les incidences environnementales globales à leur faible niveau actuel; et
- bioénergie: planifier la production de bioénergie de façon à prévenir l'impact à grande échelle de la perte d'habitats.

Également, la RdP:

- charge le Secrétariat de continuer à participer au Groupe de travail multipartite sur la conciliation de certaines installations du secteur énergétique avec la conservation des espèces migratrices (Groupe de travail sur l'énergie), qui sera convoqué par le Secrétariat de la CMS; et
- prie le Secrétariat de contribuer à l'examen et à la production de la deuxième version du document « Technologies relatives aux énergies renouvelables et espèces migratrices: lignes directrices pour un déploiement durable » en consultation avec le Secrétariat de la CMS, l'Agence internationale de l'énergie renouvelable et BirdLife International.

PÊCHE MARITIME: Christina Hagen, BirdLife Afrique du Sud, a présenté mercredi l'examen des impacts potentiels de la pêche sur les oiseaux marins migrateurs dans la région afrotropicale (AEWA/MOP 6.39). Elle a souligné que les prélèvements accidentels par les filets maillants, les palangres et les chaluts constituent des effets directs de la pêche maritime, alors que la concurrence et le changement de comportement constituent des effets indirects. Parmi les recommandations, elle a souligné: d'améliorer la collaboration au sein de la région; d'analyser l'impact de la pêche au filet maillant; et de se centrer sur la surpêche en améliorant la gestion des flottes étrangères et en prêtant une attention particulière à la pêche des espèces fourragères. Le Sénégal a appelé l'AEWA, la CMS et la Convention sur la diversité biologique (CDB) à développer des synergies et à créer des sites marins protégés au-delà de la zone économique exclusive de 200 miles.

ÉTAT DE CONSERVATION DES POPULATIONS D'OISEAUX MARINS COUVERTES PAR L'AEWA, DANGERS QUI LES MENACENT ET PRIORITÉS D'ACTION:

Hagen a présenté mercredi le rapport (AEWA/MOP 6.40) et le projet de résolution relatif à l'amélioration de l'état de conservation des oiseaux de mer d'Afrique-Eurasie (AEWA/MOP6 DR9 Rev.1). Parmi les principales menaces pour les oiseaux de mer dans la région, elle a souligné: les impacts combinés des changements climatiques et des activités humaines sur les poissons; les prises accidentelles; les prélèvements anthropiques; la prédation par des espèces invasives comme le rat et le chat; les marées noires; et les perturbations et la mortalité engendrées par les développements en mer.

Les délégués ont débattu du projet de résolution dans le Groupe de travail sur les questions scientifiques et techniques mercredi et jeudi. Jeudi, ils ont ajouté des références: à l'examen des « Meilleures pratiques pour atténuer les prélèvements accidentels d'oiseaux de mer par la pêche à la palangre, au chalut et au filet maillant — efficacité et applicabilité pratique »; à la résolution sur les débris plastiques et micro-plastiques marins de la première Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE); au Plan d'action international pour réduire les captures accidentelles d'oiseaux de mer par les palangriers (PAI-Oiseaux de mer) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; et aux mesures contraignantes et recommandations actuelles visant la protection des oiseaux de mer, adoptées par les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP).

Le projet de résolution a été adopté en séance plénière samedi sans autre amendement.

Résolution finale: Dans sa résolution sur l'amélioration de l'état de conservation des oiseaux marins d'Afrique-Eurasie (AEWA/MOP6 DR9 Rev.2), la RdP, entre autres:

- invite les Parties et encourage les États de l'aire de répartition non Parties et d'autres instances internationales compétentes à identifier les sites importants pour les oiseaux marins visés par l'AEWA, y compris les zones en mer, qui sont gérées pour protéger ces oiseaux marins durant toutes les étapes de leur cycle de vie;
- encourage les Parties à mettre en œuvre les recommandations de la « Révision de l'état de conservation, des menaces et des priorités d'action pour les populations d'oiseaux marins couverts par l'Accord »;
- invite les Parties, le cas échéant, à mettre en œuvre le PAI-Oiseaux de mer et à se conformer à toutes les mesures contraignantes et recommandations actuelles visant à protéger les oiseaux de mer, adoptées par les ORGP;
- détermine que, pour résoudre les problèmes de conservation des oiseaux marins, la priorité de l'AEWA devrait être les espèces, régions et menaces qui ne sont pas encore prises en compte dans les cadres internationaux de conservation existants;
- demande au Secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources financières, et en consultation avec le TC, de faciliter le développement d'un processus de mise en œuvre de cette résolution;

- demande au TC, sous réserve de la disponibilité des ressources financières, en consultation avec la CMS, l'Accord de la CMS sur la conservation des albatros et des pétrels, et d'autres organismes (en particulier les ORGP) et experts compétents, de faciliter la mise en œuvre du paragraphe 4.3.7 du Plan d'action (sur la prise de mesures appropriées pour minimiser l'impact de la pêche sur les oiseaux d'eau migrateurs) en compilant, en complétant ou en élaborant des lignes directrices et des recommandations de conservation conviviales, et de les présenter à la prochaine session de la RdP; et
- demande au TC, sous réserve des ressources financières et en nature disponibles, en consultation avec la CMS, d'évaluer les menaces qui pèsent sur les oiseaux de mer migrateurs visés par l'AEWA liées à l'ingestion de matières plastiques, micro-plastiques et autres formes de déchets marins (débris marins), et de fournir à la RdP des conseils sur les mesures d'interventions appropriées.

CONSERVATION ET UTILISATION DURABLE DES OISEAUX MIGRATEURS: Mercredi en plénière, le Président du TC Stroud a présenté un projet de résolution sur cette question (AEWA/MOP6 DR4 Rev.1).

Dans le Groupe de travail sur les questions scientifiques et techniques, les délégués ont suggéré des amendements textuels mineurs. BirdLife International a suggéré l'inclusion dans certains paragraphes de l'oie à tête barrée, l'oie égyptienne et le cygne noir en tant qu'espèces exotiques envahissantes. Suite à une objection de la Hongrie, les délégués sont convenus d'inclure uniquement l'oie égyptienne et le cygne noir dans ce contexte. D'autres modifications mineures ont été proposées dans le groupe de travail jeudi, et le projet de résolution a été adopté en séance plénière samedi sans autre amendement.

Résolution finale: Dans sa résolution sur la conservation et l'utilisation durable des oiseaux d'eau migrateurs (AEWA/MOP6 DR4 Rev.2), la RdP, entre autres:

- prie instamment les Parties de veiller en toute priorité et d'urgence à ce que leurs listes législatives d'espèces protégées soient pleinement conformes aux Plan d'action de l'AEWA;
- demande au TC et au Secrétariat, dans les limites des ressources disponibles, d'établir des listes nationales des populations de la colonne A (populations d'oiseaux d'eau dont la conservation est particulièrement préoccupante) pour toutes les Parties du Moyen-Orient, de l'Europe et de l'Asie centrale, et de soutenir les processus de révision législative nationale des pays respectifs pour les espèces concernées;
- invite les Parties à veiller à ce que les Lignes directrices révisées de l'AEWA sur les prélèvements durables d'oiseaux d'eau migrateurs soient pleinement appliquées lors de la mise en œuvre de l'Accord, et que d'autres initiatives pour l'utilisation durable et la gestion adaptative des prélèvements soient élaborées afin de contribuer à atteindre l'objectif de l'AEWA que toute utilisation d'oiseaux d'eau migrateurs soit durable et fondée sur les données pertinentes disponibles;
- reconnaît que pour entreprendre la gestion adaptative des prélèvements, les données minimales requises sont la taille et les tendances des populations et la quantité des prélèvements, et prie instamment les Parties et d'autres États de l'aire de répartition de renforcer leurs systèmes de surveillance des oiseaux d'eau, de mettre en place ou d'intensifier la collecte

de données relatives aux prélèvements, et de réduire au minimum le délai entre l'enregistrement des données et l'établissement des rapports;

- demande au Secrétariat de faciliter, sous réserve des ressources financières disponibles, l'établissement d'une plate-forme et d'un procédé européens multi-espèces de gestion des oies pour prendre en main l'utilisation durable des populations d'oies et veiller à la résolution des conflits entre les humains et les oies; et
- prie instamment les États de l'aire de répartition des populations d'espèces d'oiseaux d'eau non indigènes présentant un risque élevé et très élevé, d'augmenter et de coordonner leurs efforts pour contenir, contrôler et, autant que possible, éradiquer ces populations, en particulier: le canard colvert en Afrique australe; la bernache du Canada, l'oie égyptienne et le cygne noir dans un certain nombre de pays européens; la bernache de Huntchins en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas; l'érisma rousse dans toute l'Europe; et l'ibis sacré principalement dans le sud de l'Europe centrale.

CONSEILS ACTUALISÉS CONCERNANT LES MESURES D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LES OISEAUX D'EAU: Mercredi, Stroud a présenté le projet de résolution (AEWA/MOP6 DR6) en séance plénière. Il a été discuté dans le Groupe de travail sur les questions scientifiques et techniques mercredi et jeudi, où des modifications mineures ont été proposées. Le projet de résolution a été adopté en séance plénière samedi sans autre amendement.

Résolution finale: Dans sa résolution sur les conseils actualisés concernant les mesures d'adaptation aux changements climatiques pour les oiseaux d'eau (AEWA/MOP6 DR6 Rev.1), la RdP, entre autres:

- adopte le « cadre révisé des mesures d'adaptation pour les oiseaux d'eau migrateurs – 2015 », joint à l'Annexe I de la résolution afin de mieux guider les actions liées aux mesures nationales d'adaptation pour la conservation des oiseaux d'eau et de leurs zones humides et autres habitats; et prie instamment les Parties de mettre en œuvre ces principes en priorité;
- encourage les Parties à: compléter l'identification des domaines pertinents et construire des réseaux nationaux d'aires protégées et d'autres zones gérées de manière adéquate; entreprendre des évaluations nationales de la résilience de ces sites à la fois individuellement et collectivement; et faire rapport de ces évaluations aux futures RdP;
- prie instamment les Parties et autres d'utiliser pleinement les orientations existantes de la Convention de Ramsar sur l'utilisation rationnelle des zones humides; et
- demande au TC de continuer à mettre régulièrement à jour le Cadre d'orientation de l'AEWA pour l'adaptation aux changements climatiques afin de s'assurer qu'il résume les connaissances actuelles.

ÉVITER UNE MORTALITÉ ACCRUE ET INUTILE D'OISEAUX D'EAU MIGRATEURS: Mercredi en plénière, Stroud a présenté le projet de résolution (AEWA/MOP6 DR12). Des modifications mineures ont été proposées mercredi dans le Groupe de travail sur les questions scientifiques et techniques. Jeudi, dans le Groupe de travail, Israël a exprimé

son désaccord concernant un amendement formulé par l'UE et ses États membres pour changer « prie instamment » par « encourage » dans le texte opérationnel relatif à la mise en œuvre par les Parties qui sont également Parties à la CMS d'une résolution de la CMS sur la prévention des empoisonnements d'oiseaux migrateurs. Après discussions, Israël a accepté le changement suggéré « dans l'intérêt du consensus », mais a noté que ce libellé affaiblit l'importance de la prévention des morts accidentelles d'oiseaux par empoisonnement au plomb découlant de l'utilisation de munitions au plomb. Le projet de résolution a été adopté en séance plénière samedi sans autre amendement.

Résolution finale: Dans sa résolution visant à éviter une mortalité accrue et inutile d'oiseaux d'eau migrateurs (AEWA/MOP6 DR12 Rev.1), la RdP:

- prie instamment les Parties d'accorder la priorité à l'application des nombreuses lignes directrices résumées à l'Annexe 1, au besoin ou si cela s'avère approprié, dans leur mise en œuvre de l'Accord;
- remercie l'UE pour son soutien financier ayant permis la création du Groupe de travail intergouvernemental sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs en Méditerranée;
- demande au Secrétariat, en tenant compte de l'expertise du TC, de continuer à contribuer aux travaux du Groupe de travail sur la prévention des risques d'empoisonnement de la CMS, et de contribuer aux travaux du Groupe de travail intergouvernemental sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs en Méditerranée;
- encourage les Parties qui sont également Parties à la CMS à mettre en œuvre, en priorité, la Résolution 11.15 de la CMS sur la prévention des risques d'empoisonnement des oiseaux migrateurs, et à utiliser, le cas échéant, ses lignes directrices annexées pour prévenir les risques: d'empoisonnement accidentel d'oiseaux par l'utilisation et/ou l'utilisation abusive d'insecticides et de rodenticides pour protéger les cultures agricoles; d'abattage intentionnel et/ou accidentel d'oiseaux par l'utilisation d'appâts empoisonnés pour le contrôle des prédateurs et la protection des récoltes; et d'utilisation de munitions et de poids de pêche au plomb; et
- invite les Parties qui ne sont pas Parties à la CMS à mettre en œuvre, le cas échéant, la Résolution 11.15 de la CMS sur la prévention des risques d'empoisonnement des oiseaux migrateurs et à utiliser ses lignes directrices annexées.

DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

COMITÉ PERMANENT: Dans la plénière de mercredi, le Président du SC Størkersen a présenté le projet de résolution sur les dispositions institutionnelles pour le SC (AEWA/MOP6 DR16).

En séance plénière samedi, le Secrétariat a énuméré les noms des représentants et suppléants régionaux désignés. La RdP a adopté la résolution révisée, telle que modifiée. Cependant, au cours de la plénière de clôture, la Norvège, en tant que Présidente du SC, a déclaré que puisqu'une Partie ne peut être élue que pour deux mandats consécutifs d'une durée de six ans, et que tant l'Ouganda que le Ghana ont servi pendant six ans, les élections du SC, comme convenues par les délégués, sont en fait non valides. Le délégué a demandé à la RdP de rouvrir le dossier. Le délégué ougandais a toutefois rappelé que l'Ouganda et le Ghana n'ont officiellement été élus qu'à la RdP5. Il a rappelé

le paragraphe 2 (f) de la Résolution 2.6 de la RdP de l'AEWA, qui stipule que la durée du mandat « expire à la clôture de la deuxième session ordinaire de la RdP suivant celle à laquelle elles ont été nommées », qui correspond à la RdP7. L'Allemagne a demandé au PNUE de clarifier la situation juridique, mais l'Ouganda, au nom des pays africains, s'est fortement opposée à cette demande. Le PNUE a déclaré qu'il ne fournirait des conseils juridiques que si les Parties le souhaitent. L'UE et l'Afrique du Sud ont appuyé l'Ouganda.

Après des consultations informelles, le Président Spina a souligné que l'Article 38 du Règlement intérieur stipule que le même article ne peut être considéré à nouveau au cours de la même réunion, sauf si une majorité des deux tiers décide en faveur du réexamen. À la lumière de cette information, la Norvège a retiré sa préoccupation, mais a demandé la modification de la résolution à la RdP7.

Résolution finale: Dans sa résolution sur les dispositions institutionnelles pour le SC (AEWA/MOP6 DR16), la RdP, entre autres:

- approuve la liste des représentants régionaux élus ou reconfirmés pour le SC, comme suit: la France, avec la Croatie comme suppléante, pour l'Europe et l'Asie centrale; la Géorgie, avec la Norvège comme suppléante, pour l'Europe et l'Asie centrale; la Libye, avec l'Algérie comme suppléante, pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord; le Ghana, avec le Sénégal comme suppléant, pour l'Afrique de l'Ouest et centrale; et l'Ouganda, avec l'Afrique du Sud comme suppléante, pour l'Afrique de l'Est et australe;
- décide de constituer une provision dans le budget 2016-2018 pour le paiement, sur demande, des frais de déplacement raisonnables et justifiables des membres du SC nommés issus des pays en développement et des pays à économie en transition; et
- demande aux Parties d'apporter un soutien financier aux pays en développement et aux pays à économie en transition qui sont Parties à l'AEWA, afin qu'ils soient représentés par un observateur aux réunions du SC.

COMITÉ TECHNIQUE: Dereliev a présenté le projet de résolution sur les dispositions institutionnelles pour le TC (AEWA/MOP6 DR17) dans la plénière de mercredi. Il a décrit la liste des noms des représentants et suppléants régionaux proposés pour le TC ainsi que le Plan de travail du TC pour la période de 2016 à 2018, et la demande au TC d'établir un registre des intérêts dans lequel les membres du TC déclarent les conflits potentiels entre leurs intérêts personnels et professionnels et leurs responsabilités à l'AEWA.

Le Groupe de travail sur les questions scientifiques et techniques a examiné le projet de résolution mercredi et jeudi, en formulant des modifications mineures. Dans la plénière de samedi, la Norvège a mis en exergue les postes du TC vacants. Le Secrétariat a noté le défi de recruter des membres qualifiés, et a indiqué que des efforts seraient déployés pour combler les postes vacants. Les délégués ont adopté le projet de résolution révisé sans autre amendement.

Résolution finale: Dans sa résolution sur les dispositions institutionnelles pour le TC (AEWA/MOP6 DR17), la RdP, entre autres:

- désigne en tant que membres et suppléants du TC les personnes nommées à l'Annexe I de la résolution;

- approuve le plan de travail du TC, résumant les tâches scientifiques et techniques du TC de l'AEWA pour 2016-2018 et leur hiérarchisation;
- charge le Secrétariat de fournir au TC le soutien nécessaire pour ses activités; et
- prie le TC de créer et maintenir un registre dans lequel les intérêts pertinents peuvent être déclarés par ses membres, observateurs et autres experts désignés et invités.

SESSIONS SPÉCIALES

PRIX POUR LA DÉFENSE DES ESPÈCES

MIGRATRICES: Lundi après-midi, le Président de la Rdp6 Spina a présenté le Programme pour la défense des espèces migratrices mené par la CMS, qui encourage les initiatives de conservation dans le cadre de la famille CMS, en fournissant un soutien financier à moyen et long termes. Le Secrétaire exécutif de la CMS Chambers et le Secrétaire exécutif de l'AEWA Trouvilliez ont décerné les Prix pour la défense des oiseaux migrateurs: au Gouvernement norvégien pour son soutien à la conservation de l'oie naine; à la Commission européenne pour ses actions de lutte contre le braconnage d'oiseaux; et au Gouvernement allemand pour ses efforts à long terme visant à concilier le développement du secteur de l'énergie avec la conservation des animaux migrateurs.

CÉRÉMONIE MARQUANT LE 20^E ANNIVERSAIRE:

Cette célébration lundi après-midi a été présentée par le Secrétaire exécutif de l'AEWA Trouvilliez et présidée par Abdoulaye Ndiaye, Initiative africaine de l'AEWA. Des déclarations ont été prononcées par Rita Schwarzelühr-Sutter, Secrétaire d'État allemande à l'environnement, sur les initiatives réussies de l'AEWA, passées et en cours; par Gerard Boere, Président d'honneur de l'AEWA, sur l'histoire et le futur de la conservation des oiseaux d'eau et de l'AEWA; par Melissa Lewis, Université de Tilburg, sur la position unique de l'AEWA dans le droit international de l'environnement; par Jesper Madsen, Université d'Aarhus, sur le prélèvement durable d'oiseaux d'eau dans la région Afrique-Eurasie; par Ndiaye sur la conservation des voies de migration en Afrique; et par BirdLife International, sur le ferme engagement de l'AEWA envers la communauté des ONG et le rôle de ces ONG dans le suivi des populations et l'identification des priorités de conservation.

QUESTIONS DIVERSES

Au cours de la plénière mercredi, lors d'une brève cérémonie présidée par Nick Williams, Secrétariat de la CMS, la Croatie et Israël ont signé le MdE Rapaces.

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

DATE ET LIEU DE LA Rdp7 ET REMERCIEMENTS

AUX ORGANISATEURS: Au cours de la séance plénière de clôture, samedi matin, la Rdp6 a adopté des résolutions sur les dates et le lieu de la Rdp7 (AEWA/MOP6 DR19) et sur les remerciements aux organisateurs (AEWA/MOP6 DR20).

Résolutions finales: Dans sa résolution sur les dates et le lieu de la Rdp7 (AEWA/MOP6 DR19), la Rdp6: décide que la Rdp7 aura lieu en 2018; invite les Parties intéressées à exprimer, dans les six mois suivant la Rdp6, leur souhait d'accueillir la Rdp7; demande au SC, au nom de la Rdp6, de décider du lieu; et invite les Parties à verser des contributions volontaires pour l'organisation de la Rdp7.

La résolution sur les remerciements aux organisateurs (AEWA/MOP6 DR20) reconnaît les efforts déployés par les organisateurs et les bailleurs de fonds de la Rdp6.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS: Les Pays-Bas, Président du Comité de vérification des pouvoirs, ont noté que sur les 58 Parties présentes à la Rdp6, 45 avaient présenté des pouvoirs, qui ont tous été acceptés.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA RÉUNION:

Les délégués ont adopté le rapport de la réunion avec des amendements mineurs.

CLÔTURE DE LA RÉUNION: Dans leurs déclarations de clôture, la République tchèque a remercié l'AEWA et son Secrétariat, et l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom des pays africains, a confirmé leur engagement à mettre en œuvre l'Accord et a demandé l'appui des Parties pour renforcer la mise en œuvre du Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique. L'UE et ses États membres ont estimé que la Rdp6 a été un succès, en se disant satisfaits de l'accent mis sur les mesures proactives pour protéger les espèces d'oiseaux d'eau et leurs habitats, et sur le rôle important de l'AEWA en tant que pont entre l'Afrique et l'Europe.

Le Président Spina a remercié tous ceux qui ont été impliqués dans l'organisation de la Rdp6, en particulier les bailleurs de fonds gouvernementaux. Le Secrétaire exécutif de l'AEWA Trouvilliez a déclaré qu'il comprenait la frustration de certains délégués par rapport au temps occupé par les questions administratives et financières, mais a souligné leur importance, et a exprimé l'espoir que la Rdp7 « consacrera plus de temps à parler des oiseaux ». Il a remercié les délégués pour leur engagement, leur dévouement et leur patience vis-à-vis du Secrétariat.

Le Président Spina a clos la réunion peu avant 15 h.

BRÈVE ANALYSE DE LA RDP6 DE L'AEWA

Chaque année, depuis des milliers d'années, les oiseaux d'eau volent entre l'Afrique, l'Asie et l'Europe au cours de vastes migrations. En plus, tous les trois ans, depuis les deux dernières décennies, les délégués de l'Afrique, de l'Asie et de l'Europe se rassemblent pour prendre le pouls de la conservation des oiseaux d'eau le long des voies de migration qui relient leurs pays. La dernière escale de cette migration était à Bonn, en Allemagne, où les délégués se sont réunis au bord du Rhin pour la sixième session de la Réunion des Parties à l'Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie. Convoquée sous le thème « Concrétiser la conservation au niveau de la voie de migration », la Rdp6 a marqué le 20^e anniversaire de l'AEWA.

Les résultats à Bonn ont inclus une augmentation nulle du budget, l'extension et la révision du Plan d'action pour l'Afrique, et un accord pour poursuivre le développement des synergies entre l'AEWA et d'autres instruments de la CMS. Alors que les questions financières et les synergies ont généré, comme prévu, des débats considérables à la Rdp6, les résolutions sur les questions scientifiques et techniques ont été adoptées avec remarquablement peu d'amendements et de controverses. Certains ont salué ceci comme un signal que l'AEWA a élaboré d'excellentes résolutions à l'avance et a, de façon générale, « atteint sa maturité » en tant qu'Accord. D'autres se demandaient si l'ordre du jour de la Rdp6 était assez ambitieux, notamment compte tenu du fait que les progrès accomplis en vue

d'atteindre le but du Plan stratégique de l'Accord, consistant à maintenir ou rétablir les populations d'oiseaux d'eau migrateurs dans un état de conservation favorable le long de leurs voies de migration, ont été considérés, pour la deuxième période triennale consécutive, comme « très insuffisants ».

Cette brève analyse examine les résultats de la RdP6 dans le contexte de l'anniversaire de l'AEWA, en réfléchissant sur l'héritage de la conservation au cours des deux dernières décennies, et en explorant les défis auxquels sont confrontés à la fois les oiseaux d'eau migrateurs et l'Accord dans leurs avancées respectives.

RAVITAILLEMENT (ET FINANCEMENT) DES VOLS LONGS COURRIERS

Au cours des vingt années qui ont suivi l'adoption de l'AEWA, des Parties de plus en plus nombreuses de la région des voies de migration d'Afrique-Eurasie ont adhéré à l'Accord, portant le total de Parties à 75 au moment de la RdP6. Bien que cet élargissement vaille la peine d'être célébré, un nombre croissant de Parties contractantes ne constitue un point positif que dans la mesure où il met en évidence l'importance de l'AEWA, fait progresser la mise en œuvre de l'Accord, et contribue à une connaissance plus précise et détaillée de l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs. Étant donné que seulement 55% des Parties actuelles ont soumis des rapports nationaux dans le cadre des préparatifs à la RdP6, la capacité de l'AEWA à évaluer avec précision l'état des oiseaux d'eau migrateurs est sévèrement limitée.

En fait, il n'existe pas de tendances démographiques fiables pour les deux tiers des espèces de l'AEWA; donc, dans ce cas, « pas de nouvelles ne signifie pas bonnes nouvelles ». Sur la base de ce qui est connu, un tiers des espèces d'oiseaux d'eau sont en déclin. Bien que la mise en œuvre du Plan stratégique se soit légèrement améliorée depuis la RdP5, les progrès réalisés vers l'objectif global de conservation des oiseaux d'eau ont chuté, un écart apparent expliqué par le fait que les objectifs atteints ont trait au renforcement des capacités et à la sensibilisation. Bien que ces activités soient nécessaires pour de meilleurs résultats en matière de conservation, elles ne sont pas suffisantes en soi. Les progrès d'ensemble dépendront des efforts des Parties davantage centrés sur des objectifs susceptibles d'influer directement sur l'état des oiseaux d'eau de l'AEWA, et d'une transmission précise des résultats de ces efforts au moyen des rapports nationaux.

À la RdP6, certaines Parties ont demandé au Secrétariat une aide plus directe en ce qui concerne les rapports nationaux, notamment par un travail de suivi avec certaines Parties qui soumettent des données inadéquates et une prise en compte des rapports des ONG lors de l'évaluation de l'état des oiseaux d'eau et des progrès de mise en œuvre de l'Accord. Mais, tandis que les Parties sont heureuses d'augmenter la charge de travail d'un Secrétariat déjà surmené, elles sont moins disposées à accroître leurs contributions financières à l'AEWA, du moins à en juger par l'augmentation nulle du budget.

Les mécanismes de financement innovants, tels que le soutien provenant des organisations de chasse des oiseaux d'eau, pourraient être nécessaires pour combler l'écart entre les aspirations de l'AEWA et le financement dont il dispose. Le renforcement des synergies et le partage de services communs entre instruments de la CMS peuvent également aider à

rationaliser l'efficacité de l'AEWA, en permettant de détourner des fonds des questions administratives au profit de l'appui technique, mais ces efforts communs risquent par ailleurs de diluer l'accent mis sur les oiseaux d'eau. Pour que l'AEWA prenne vraiment son envol, un financement plus fiable et à long terme de la mise en œuvre est nécessaire.

CHOSSES À PLUMES: LA RÉGION AFRICAINE ET LES ONG

En dépit d'un manque chronique de financement, la RdP6 a révélé quelques réussites encourageantes de l'AEWA. Si l'espoir est « cette chose à plumes », comme l'affirme le poème d'Emily Dickinson, le continent africain notamment en contient beaucoup, littéralement, en termes de quantité du plumage d'oiseaux d'eau, mais aussi au sens figuré, en termes de résultats positifs de l'AEWA. L'Initiative africaine et le Plan d'action pour l'Afrique ont été lancés pour améliorer la mise en œuvre de l'AEWA en Afrique, et ils semblent être réussis. Depuis le début, suite à la RdP5, ils ont fourni un précieux soutien technique sur le terrain, élaboré des listes de populations d'oiseaux d'eau dont la conservation est particulièrement préoccupante pour 35 Parties africaines, créé cinq plans d'action pour les espèces prioritaires, et commencé des projets concrets d'éducation, de conservation et de restauration dans le cadre du Fonds des petites subventions de l'AEWA en Afrique.

Bien que l'initiative manque cruellement de financement, les astucieux points focaux nationaux en Afrique « savent comment utiliser les ONG », comme l'a dit un participant, pour compenser la pénurie budgétaire. En général, l'AEWA bénéficie d'une relation prospère et productive avec la société civile, peut-être parce que l'Accord donne plus de valeur et d'importance « que toute autre AME » aux ONG, selon l'avis d'un délégué. En retour, les ONG jouent un rôle crucial dans la collecte et la transmission de données au Recensement international des oiseaux d'eau, dans le suivi des tendances des populations d'oiseaux d'eau et dans la détermination des priorités d'inscription des espèces aux Annexes de l'AEWA. Les ONG sont également profondément engagées dans les aspects plus bureaucratiques et administratifs de l'AEWA, y compris la rédaction des résolutions et l'élaboration des documents aux RdP.

À la RdP6, un signe de cette étroite relation était la décision d'inviter le Partenariat de surveillance des oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie, une coalition d'ONG et d'autres organisations, à créer et gérer un fonds de surveillance des oiseaux d'eau, plutôt que d'établir un tel fonds sous l'égide de l'AEWA et du PNUE. La conservation des voies de migration est par définition un effort d'équipe, et la plus grande réussite de l'AEWA à son vingtième anniversaire, — en plus, mais en lien avec l'Initiative africaine —, est sans doute la communauté dynamique de partenariats étroits que l'Accord a favorisée entre les Parties, les experts, le Secrétariat et la société civile le long de la voie migratoire d'Afrique-Eurasie. Le résultat est que l'AEWA, comme l'a indiqué un représentant d'une ONG, « ne se limite pas à parler boutique ».

GAGNER DE L'ALTITUDE SUR LES QUESTIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

L'organe dans lequel l'AEWA fait beaucoup plus que parler est son Comité technique (TC), le groupe de bénévoles dont les travaux intersessions assidus constituent le moteur qui maintient

l'Accord en vol. La RdP6 a marqué la création inaugurale d'un plan de travail hiérarchisé et chiffré du TC, une évolution discrète, mais importante, qui donne aux Parties le contrôle des tâches données au TC par la RdP, tâches dont le nombre ne cesse de grandir. Le programme de travail hiérarchisé est calqué sur celui créé par le Groupe d'évaluation scientifique et technique de la Convention de Ramsar, qui s'est vu, comme le TC de l'AEWA, demandé d'accomplir plus que ce que lui permettait son financement ou sa capacité. Le TC espérait également établir une rubrique budgétaire à zéro dans le budget principal à la RdP6, signe d'un soutien financier de principe pour la mise en œuvre du Plan de travail, mais puisque cela ne s'est pas concrétisé, une prochaine RdP devra se pencher sur la question. En attendant, le TC peut commencer à s'attaquer aux tâches les plus prioritaires qui lui ont été assignées par la RdP6, pour augmenter la probabilité de leur achèvement.

Un résultat tout aussi discret, mais non moins important pour les questions scientifiques et techniques à la RdP6 était celui concernant une résolution sur les contributions potentielles de l'AEWA à la réalisation des Objectifs d'Aichi de la Convention de la diversité biologique et des ODD. En précisant la pertinence de l'Accord par rapport à la réalisation des cibles et objectifs de grande envergure en matière de biodiversité et de développement, cette résolution constitue la preuve concrète que l'AEWA peut jouer un rôle sérieux dans la protection des communautés et la promotion des moyens de subsistance durables en améliorant l'intégrité écologique, notamment par la protection et la restauration des zones humides. La résolution montre qu'en définitive aider les oiseaux d'eau aide les gens, ce qui pourrait potentiellement permettre à l'AEWA de puiser dans le financement du développement durable. Comme l'a indiqué un délégué, « si nous jouons avec finesse et nous nous éloignons d'une focalisation exclusive sur la biodiversité, nous pourrions parler d'un budget de 50 millions plutôt que de 3 millions d'EUR ». Avec la résolution en main, il appartient désormais aux Parties et au Secrétariat de mettre en exergue, auprès des agences et organisations de développement, les nombreuses façons dont l'AEWA peut contribuer à réaliser les Objectifs d'Aichi et les ODD — en faisant d'une pierre, non pas trois coups, mais trois bons points.

L'HORIZON LOINTAIN: L'AVENIR DE L'AEWA

Au cours des vingt dernières années, l'AEWA a réalisé d'énormes progrès vers la conservation des oiseaux d'eau migrateurs le long de leurs voies de migration d'Afrique-Eurasie, malgré les défis posés par la perte des habitats, les changements climatiques, l'utilisation de produits agrochimiques, les lignes électriques, l'abattage et les prélèvements illégaux, et la grenaille de plomb, pour en nommer seulement quelques-uns. Considérant l'avenir, l'AEWA peut-il continuer de croître en tant qu'Accord, non seulement en termes de nombre de Parties, mais aussi en matière de qualité de la mise en œuvre, sans obtenir des sources de financement à long terme, notamment au vu du fait que tant le Recensement international des oiseaux que le Plan de travail du TC reposent sur des contributions volontaires? L'Accord peut-il faire valoir sa pertinence stratégique en vue de contribuer à atteindre les objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité et, en particulier, les ODD, et accéder ainsi à de nouvelles sources de soutien financier? L'AEWA peut-il renforcer la

capacité des Parties contractantes en termes de mise en œuvre et d'établissement de rapports nationaux, et obtenir ainsi un panorama plus complet de l'état des oiseaux d'eau migrateurs le long des voies de migration d'Afrique-Eurasie? Les vingt ans à venir le diront, mais pour le moment, la RdP6 était un petit pas dans la bonne direction.

RÉUNIONS À VENIR

6^e Conférence régionale IM WACAF: L'Initiative mondiale pour l'Afrique de l'Ouest, centrale et australe (Projet IM WACAF) tiendra sa 6^e Conférence régionale biennale pour réunir les intervenants des gouvernements et de l'industrie de 22 pays africains et discuter des systèmes de préparation et de réponse aux déversements de pétrole et de gaz. La IM WACAF est un partenariat entre l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'IPIECA, l'association mondiale d'études des questions environnementales et sociales du secteur pétrolier. **dates:** 16-19 novembre 2015 **lieu:** Accra, Ghana **contact:** Anton Rhodes, gestionnaire de projet, IM WACAF **courriel:** anton.rhodes@ipieca.org **www:** <http://epaolandgas.org/giwacaf%20.html>

VIII Atelier international sur la spatule: Cet atelier, organisé sous les auspices du Groupe d'experts international de l'AEWA sur la spatule blanche, offrira une occasion unique de renforcer la connectivité entre les personnes impliquées dans l'étude et la gestion des zones humides pour la conservation des spatules et des populations d'oiseaux d'eau associés. **dates:** 23-29 novembre 2015 **lieu:** Tour du Valat, France **contact:** Secrétariat de l'AEWA **téléphone:** +49-228-815-2413 **courriel:** aewa.secretariat@unep-aewa.org **www:** <http://www.unep-aewa.org/en/eventcalendar/viii-international-spoonbill-workshop-aewa-eurasian-spoonbill-international-expert>

SC66 de la CITES: La 66^e réunion du Comité permanent (SC66) de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) se penchera, entre autres, sur les questions relatives aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la lutte contre le trafic illicite des espèces sauvages et les ODD, à la Journée mondiale de la vie sauvage, et à la CITES et les moyens de subsistance. **dates:** 11-15 janvier 2016 **lieu:** Genève, Suisse **contact:** Secrétariat de la CITES **téléphone:** +41-22-917-8139 **courriel:** info@cites.org **www:** <https://cites.org/com/sc/66/index.php>

Deuxième réunion du Comité à composition non limitée des représentants permanents au PNUE: Le Comité à composition non limitée des représentants permanents aura à préparer la prochaine réunion de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE) du PNUE. **dates:** 15-19 février 2016 **lieu:** Nairobi, Kenya **contact:** Jorge Laguna-Celis, Secrétaire des organes directeurs **téléphone:** +254-20-7623431 **courriel:** unep.sgb@unep.org **www:** <http://www.unep.org/about/sgb>

Quatrième session de la plénière de l'IPBES: La quatrième session de la plénière de la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) examinera les progrès accomplis sur le programme de travail de l'IPBES adopté pour 2014 à 2018, y compris le budget y afférent et les dispositions institutionnelles pour sa mise en œuvre. Elle sera notamment invitée à examiner les deux premiers

rapports d'évaluation complets de l'IPBES sur la pollinisation et les pollinisateurs associés à la production alimentaire, et l'analyse des scénarios et de la modélisation des services écosystémiques et de la biodiversité. Les rapports seront examinés pour adoption et leurs synthèses respectives pour les décideurs politiques seront examinées pour approbation. **dates:** 22-28 février 2016 **lieu:** Kuala Lumpur, Malaisie **contact:** Secrétariat de l'IPBES **téléphone:** +49-228-815-0570 **courriel:** secretariat@ipbes.net **www:** <http://www.ipbes.net/index.php/plenary/ipbes-4>

OSASTT 20 et SBI 1 à la CDB: La vingtième réunion de l'Organe subsidiaire de conseils scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT 20) et la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de la mise en œuvre de la CDB et se tiendront l'une à la suite de l'autre. **dates:** 25 avril - 7 mai 2016 **lieu:** Montréal, Québec, Canada **contact:** Secrétariat de la CDB **téléphone:** +1-514-288-2220 **télécopie:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** <https://www.cbd.int/doc/?meeting=sbstta-20>

Deuxième réunion de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE): L'ANUE du PNUE se réunira pour la deuxième fois, en tant qu'échelon le plus élevé de gouvernance des affaires environnementales internationales au sein du système des Nations Unies. **dates:** 23-27 mai 2016 **lieu:** Nairobi, Kenya **contact:** Jorge Laguna-Celis, Secrétaire aux organes directeurs **téléphone:** +254-20-7623431 **email:** unep.sgb@unep.org **www:** <https://www.myunea.org>

Congrès mondial de l'UICN sur la conservation: Organisé tous les quatre ans, le Congrès est le plus grand événement de conservation au monde, réunissant des dirigeants de gouvernement, le secteur public, les organisations non gouvernementales, les entreprises, les agences onusiennes et les organisations autochtones et communautaires. **dates:** 1-10 septembre 2016 **lieu:** Hawaï, États-Unis **contact:** UICN **téléphone:** +41-22-999-0368 **fax:** +41-22-999-0002 **courriel:** congress@iucn.org **www:** <http://www.iucnworldconservationcongress.org>

CdP17 à la CITES: La 17^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CdP17 à la CITES) doit se pencher sur des questions telles que les propositions d'amendement, la nomenclature, les avis de commerce non préjudiciable, le renforcement des capacités et les systèmes de production de spécimens d'espèces inscrites à la CITES. **dates:** 24 septembre - 5 octobre 2016 **lieu:** Johannesburg, Afrique du Sud **contact:** Secrétariat de la CITES **téléphone:** +41-22-917-81-39 **télécopie:** +41-22-797-34-17 **courriel:** info@cites.org **www:** <http://www.cites.org/>

CdP 13 à la CDB: La treizième réunion de la Conférence des Parties (CdP13) à la CDB, la huitième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CdP-RdP 8), et la deuxième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (CdP-RdP 2) se tiendront de façon consécutive. **dates:** 4-17 décembre 2016 **lieu:** Cancún, Mexique **contact:** Secrétariat de la CDB **téléphone:** +1-514-288-2220 **fax:** +1-514-288-6588 **email:** secretariat@cbd.int **www:** <http://www.cbd.int/>

CdP12 à la CMS: La douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage se tiendra en 2017. **dates:** à confirmer, 2017 **lieu:** Philippines **contact:** Secrétariat de la CMS **téléphone:** +49-228-815-2401 **télécopie:** +49-28-815-2449 **courriel:** secretariat@cms.int **www:** <http://www.cms.int>

RdP7 à l'AEWA: Cette réunion aura lieu en 2018, les dates et le lieu étant à déterminer. **dates:** à confirmer, 2018 **lieu:** à déterminer **contact:** Secrétariat de l'AEWA **téléphone:** +49-228-815-2413 **courriel:** aewa.secretariat@unep-aewa.org **www:** <http://www.unep-aewa.org>

Pour des réunions supplémentaires, voir <http://nr.iisd.org/>

GLOSSAIRE

AEWA	Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie
AME	Accords multilatéraux sur l'environnement
CDB	Convention sur la diversité biologique
CdP	Conférence des Parties
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
IIT	Tâches internationales de mise en œuvre de l'AEWA
IMSAP	Plans d'action internationaux multi-espèces
ISSAP	Plans d'action internationaux par espèce
ISSMP	Plans de gestion internationale par espèce
MdE	Mémorandum d'entente
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisations non gouvernementales
ORGP	Organisations régionales de gestion des pêches
PAI-Oiseaux de mer	Plan d'action international pour réduire les captures accidentelles d'oiseaux de mer par les palangriers
PEID	Petits États insulaires en développement
PMA	Pays les moins avancés
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RdP	Réunion des Parties
SC	Comité permanent
TC	Comité technique
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature